



Convocation au conseil communautaire : 17 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 mai 2023

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 16

Nombre de votants : 25

Présents : BRECHKOFF Thibault, BOUGNARD Valérie, BRIES Sylvie, CHARTIER Chantal, CHEVRIER Philippe, COIFFÉ Luc, DELISEE Martine, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, LAVAUD Philippe, LIVENAIIS Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, PARENT Michel, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés : BENITO GARCIA Richard, DELHUMEAU-JAUD Fabienne pouvoir à A.Mazerat, FERREIRA François pouvoir à M.Parent, FROUGIER Sylvie pouvoir à F.Vitet , JOUTEUX Françoise pouvoir à M.Humbert , GAILLOT Bruno pouvoir à MJ.Villautreix , GAZEU Patrick, GUILBERT Éric pouvoir à M.Delisée, JOYEUX Nathalie pouvoir à J.Huot, MORANDEAU Yannick, RABELLE Dominique pouvoir à P.Livenais, ROBILLARD Patrice, SUEUR Christophe pouvoir à L.Coiffé, VATON Rodolphe

4. VALIDATION DU PROJET DE « PLAN CLIMAT D'OLÉRON » AVANT TRANSMISSION POUR AVIS AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET ENQUETE PUBLIQUE

Vu la délibération du 4 février 2015 affirmant l'engagement de la CDC de l'île d'Oléron en faveur de la transition énergétique,

Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec l'Etat labellisant l'île d'Oléron comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui impose la réalisation d'un PCAET sur le territoire avant le 31 décembre 2018

Vu l'article L. 229-26 et R. 229-53 du code de l'environnement

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 du Ministère de l'Environnement relatif au plan climat-air-énergie territorial;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 du Ministère de l'Environnement relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la délibération du 17 décembre 2018 prescrivant le Plan Climat Energie Territorial

Vu l'adoption de la feuille de route « Oléron 2035, un projet pour notre île » en conseil communautaire du 25 mars 2021,

En introduction le président rappelle :

Le territoire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO) subit déjà les conséquences du dérèglement climatique avec notamment une augmentation notable des températures moyennes de l'air et de l'eau, des épisodes de canicule, des sécheresses ... Il s'agit par ailleurs d'un territoire particulièrement vulnérable face à l'augmentation du niveau marin et aux risques de submersion.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est très tôt engagée dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique avec la volonté de réduire ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effets de Serre d'une part, de développer les énergies renouvelables d'autres part. La feuille de route « Oléron 2035 » réaffirme ces objectifs avec l'ambition de devenir « une île engagée, innovante et exemplaire ». Pour mener à bien cette ambition au regard de l'enjeu climatique, il est nécessaire de renforcer le volet « Climat-Air-Energie » de la feuille de route « Oléron 2035 » par la mise en place d'un véritable « Plan Climat d'Oléron ».

Ce « Plan Climat d'Oléron » s'appliquera réglementairement pour une durée de 6 ans avec une révision au bout de 3 ans et aborde l'ensemble des problématiques liées au Climat, à la qualité de l'Air et à l'Énergie pour lutter et s'adapter face au défi climatique.

Il se décline autour de 6 grandes ambitions :

- « Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes »
- « Economiser l'énergie et utiliser nos ressources locales »
- « Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire »
- « Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources »
- « Adapter nos modes de production et de consommations »
- « Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire »

Madame Villautreix complète :

Ce « Plan Climat d'Oléron » fixe ainsi des objectifs à long terme pour le territoire, en particulier :

- réduire la **consommation énergétique** de 22 % d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050, en ciblant particulièrement les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et du transport ;
- porter la part des **énergies renouvelables** à 36% de la consommation énergétique finale en 2030 et monter à 100% avec un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050 (Objectif TEPOS « Territoire à Energie POSitive »), en misant notamment sur le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique ;
- réduire les **émissions de Gaz à Effet de Serre** de 25 % d'ici 2030 et 75% d'ici 2050 avec un objectif de neutralité carbone ;
- réfléchir, préparer et organiser un ensemble de **mesures d'adaptation** en rapport avec la spécificité insulaire du territoire.






Enfin, ce projet de « Plan Climat d'Oléron » doit suivre un circuit de validation réglementaire auprès des services de l'Etat et sera soumis à enquête publique.

Une présentation plus détaillée du « Plan Climat d'Oléron » est disponible dans la suite de la présente délibération et l'intégralité de ses éléments constitutifs sont accessibles en annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres et représentés:

- arrête le projet de « Plan Climat d'Oléron » de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron
- autorise le lancement du circuit de validation réglementaire du projet de « Plan Climat d'Oléron » de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

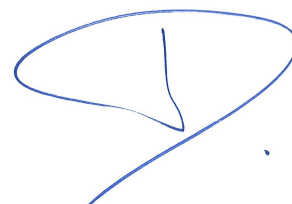
En pièces jointes :

-  DCC 4A-PLAN CLIMAT DIAGNOSTIC.pdf
-  DCC 4B-PLAN CLIMAT STRATEGIE.pdf
-  DCC 4C-PLAN CLIMAT PLAN D'ACTION.pdf
-  DCC 4D-PLAN CLIMAT FICHES ACTION.pdf
-  DCC 4E-PLAN CLIMAT EES.pdf

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 25 mai 2023

Pour copie conforme

Le Président,



Michel Parent

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU « PLAN CLIMAT D'OLÉRON »

➤ [Documents Constitutifs du « Plan Climat d'Oléron »](#)

Le « Plan Climat d'Oléron » se compose des documents suivants, tous disponibles en annexe de la présente délibération :

- Diagnostic du territoire
- Stratégie de mise en œuvre
- Plan d'actions et Fiches action
- Evaluation Environnementale Stratégique (EES)
- Dispositif d'e suivi et d'évaluation

➤ [Objectifs globaux et sectorisés du « Plan Climat d'Oléron »](#)

A partir du diagnostic réalisé pour le territoire, Le « Plan Climat d'Oléron » fixe dans sa stratégie des objectifs généraux par rapport au niveau d'inventaire réalisé en 2015 :

- Réduire la **consommation énergétique** de 22 % d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 ;
- Porter la part des **énergies renouvelables** à 36% de la consommation énergétique finale en 2030 et monter à 100% avec un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050 (Objectif TEPOS « Territoire à Energie POSitive »)
- Réduire les émissions de GES de 25 % d'ici 2030 et 75% d'ici 2050 avec un objectif de neutralité carbone.

Le « Plan Climat d'Oléron » fixe également des objectifs sectorisés pour les consommations énergétiques et émission de GES, toujours par rapport au niveau d'inventaire réalisé en 2015 :

- **Transports** : réduire de 27% les consommations d'énergie et 27% les émissions GES à 2030 puis respectivement 62% et 93% à 2050 ;
- **Résidentiel** : réduire de 20% les consommations d'énergie et 20% les émissions GES à 2030 puis respectivement 46% et 47% à 2050 ;
- **Tertiaire** : réduire de 26% les consommations d'énergie et 26% les émissions GES à 2030 puis respectivement 61% et 61% à 2050 ;
- **Agriculture** : réduire de 20% les consommations d'énergie et 20% les émissions GES à 2030 puis respectivement 48% et 47% à 2050 ;
- **Industrie** : stabiliser les consommations d'énergie et les émissions de GES ;
- **Déchets** : réduire de 23% les émissions de GES à 2030 puis de 53% à 2050.

Concernant le développement des EnR, le « Plan Climat d'Oléron » mise sur le développement massif de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, et l'exploitation de ressources supplémentaires telles que la géothermie. Concernant l'énergie éolienne, dans la mesure où l'Etat porte actuellement un projet au large des côtes du territoire de l'île d'Oléron, et à condition que ce projet « Off Shore » n'entrave ni le paysage, ni l'activité économique de la pêche locale, ni les zonages de protection marine, le choix est d'attribuer une part de la production annuelle du parc éolien au territoire de l'île d'Oléron.

Une synthèse des objectifs chiffrés de la stratégie du « Plan Climat d'Oléron » est présentée ci-dessous. Comme cela est demandé réglementairement, ce dernier est cohérent et s'articule avec les autres documents de planification, d'urbanisme ou législatif en vigueur à l'échelle locale, régionale ou nationale (SCOT, SRADDET ...).

- **REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES**

AR Prefecture

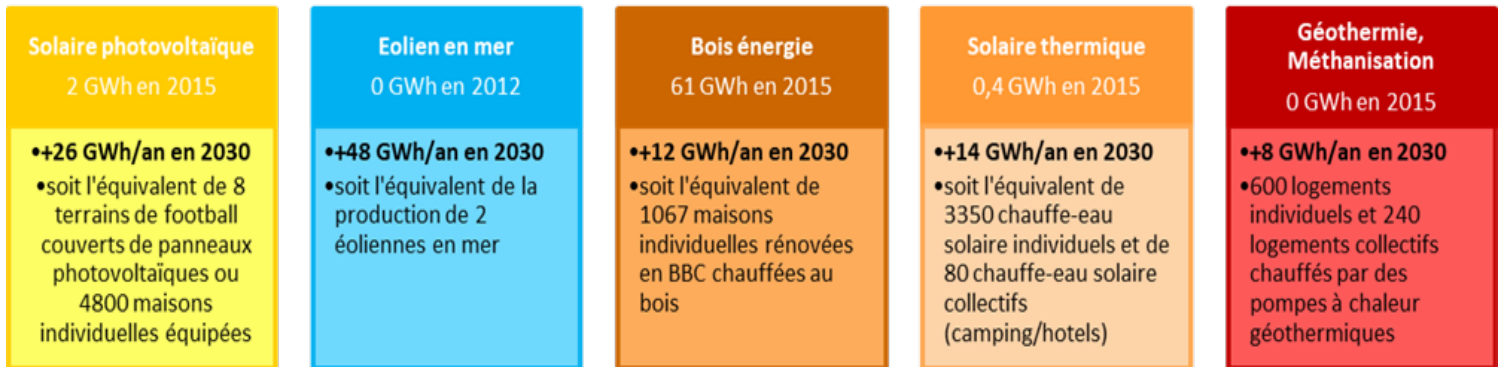
017-241700624-20230525-250523_DCC4_1-DE

Reçu le 08/06/2023

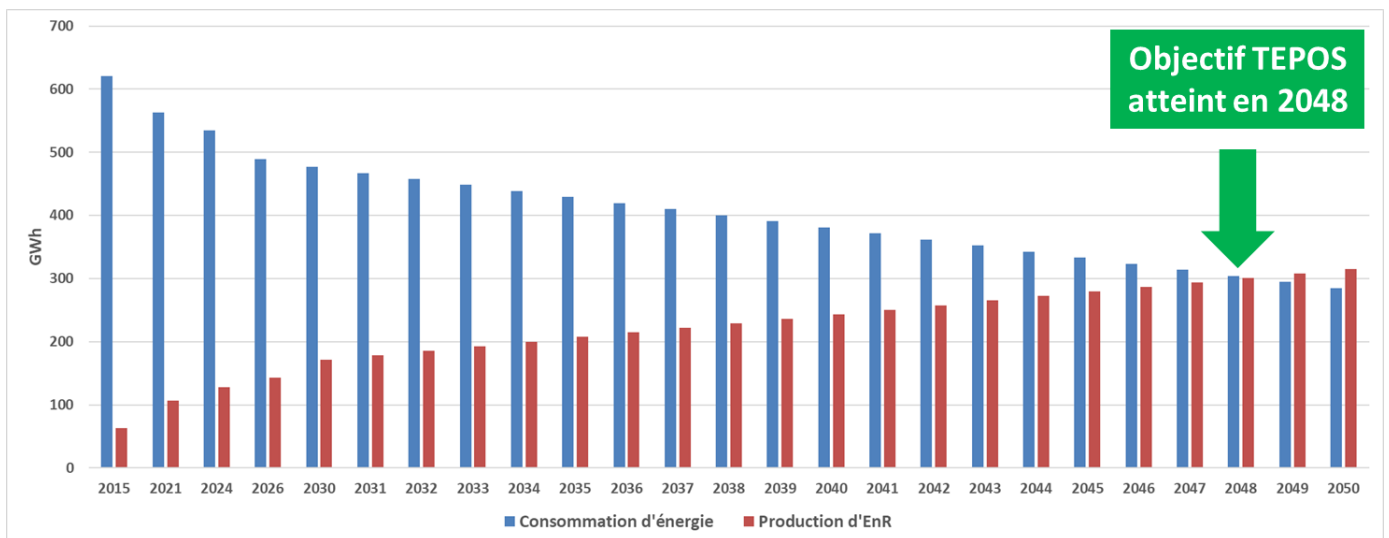
Publié le 08/06/2023

Consommation en GWh par an	2015	2021	2024	2026	2030	2050
Résidentiel	253	233	223	216	203	136
Transport	255	228	214	179	187	96
Agriculture	40	37	35	34	32	21
Tertiaire	69	62	58	56	51	27
Industrie	4	4	4	4	4	4
TOTAL	621	563	535	489	484	285

• DEVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



• OBJECTIF TEPOS A HORIZON 2050



AR Prefecture

017-241700624-20230525-250523_DCC4_1-DE

Reçu le 08/06/2023

Publié le 08/06/2023

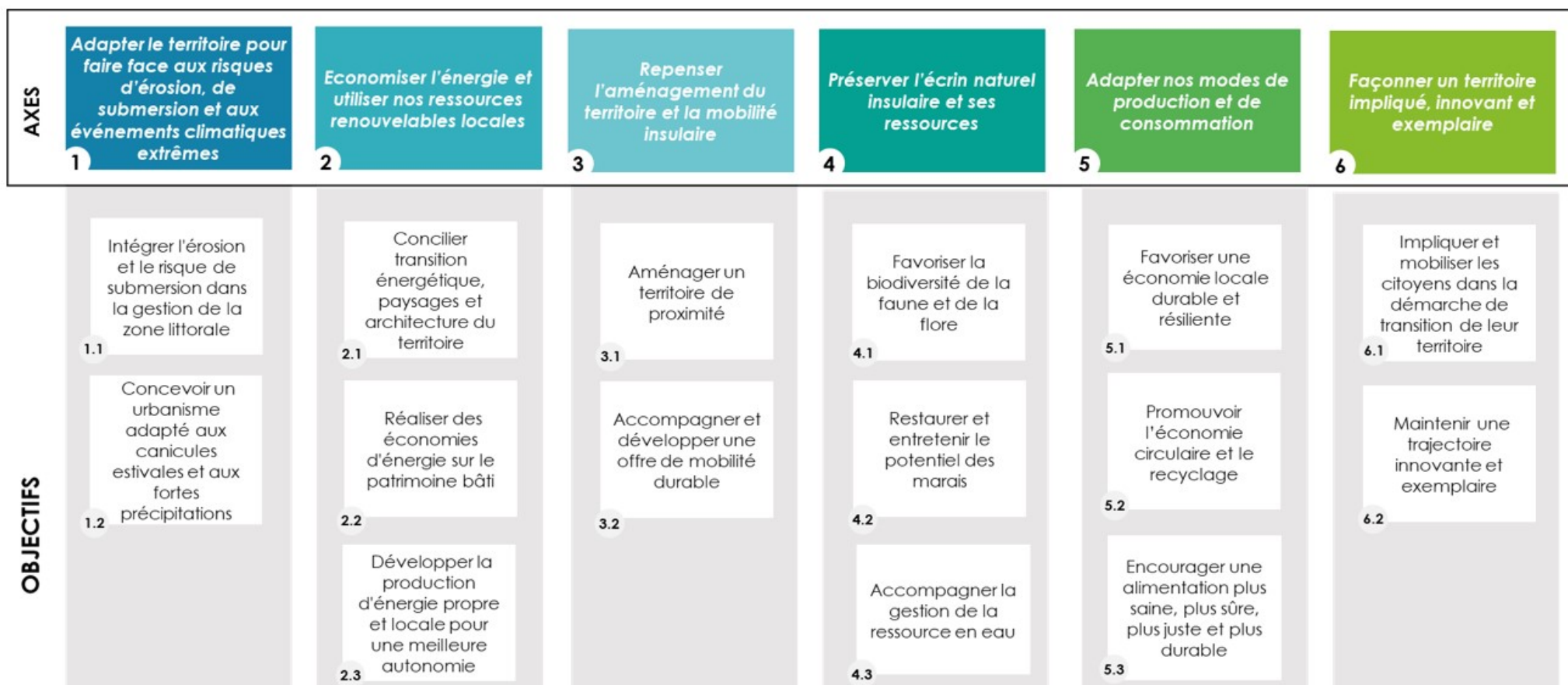
- REDUCTION DES EMISSIONS DE GES (= gaz à effet de serre)

Emissions GES totales kt éq CO ₂	2015	2021	2024	2026	2030	2050
Résidentiel	20,0	18,4	17,6	17,1	16,0	10,7
Tertiaire	11,0	9,9	9,3	8,9	8,1	4,3
Industrie	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Transport de personnes et de marchandises	68,0	60,7	57,0	54,5	49,6	25,2
Agricole	12,0	11,0	10,6	10,2	9,6	6,4
Déchets	9,0	8,2	7,8	7,5	6,9	4,2
TOTAL	121,0	109,1	103,2	99,2	91,3	51,7

Plan d'action du « Plan Climat d'Oléron »

Afin de répondre aux objectifs visés par la stratégie, le plan d'action du « Plan Climat d'Oléron » s'organise autour de 6 axes, 15 objectifs et 34 actions, définis également à la suite de plusieurs ateliers de concertations publics et auprès des élus. Les axes et objectifs sont précisés dans la figure ci-dessous :

DES AMBITIONS DECLINEES EN 15 OBJECTIFS



Circuit de validation réglementaire du « Plan Climat d'Oléron » et de son évaluation environnementale

Le présent projet de « Plan Climat de l'île d'Oléron » suivra le circuit de validation suivant :

- transmission pour avis au Préfet de Région et Président du Conseil Régional, puis modification en cas d'avis défavorable ou demande de modification
- validation en conseil communautaire du PCAET modifié, le cas échéant, suite à la prise en compte de l'avis
- dépôt sur le centre de ressources de l'ADEME pour mise à disposition du grand public

L'Évaluation Environnementale Stratégique nécessite quant à elle un circuit de validation spécifique en amont :

- transmission du projet PCAET et de son rapport d'EES pour avis de l'autorité environnementale (Avis sous 3 mois), puis modification en cas d'avis défavorable ou demande de modification
- validation en conseil communautaire du PCAET modifié, le cas échéant, suite à la prise en compte de l'avis
- enquête publique par voie électronique via la mise à disposition, à minima 30 jours, du projet de PCAET et de son rapport d'EES dont les résultats sont compilés par un commissaire enquêteur
- validation en conseil communautaire du PCAET modifié, le cas échéant, suite à la prise en compte de cette enquête publique